



## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

### PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Carolle Picard	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Madame	Shany Leblanc	Siège #5
Monsieur	Marcel Thériault	Siège #6

Monsieur Richard Gagné, Directeur général & Secrétaire trésorier est aussi présent.

### ABSENCES

#### 1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**No: 160 - 2015**

**Suivant la proposition de: Gilles Arbour  
Dûment appuyée par: Réal Payette  
Il est résolu:**

**QUE** le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

##### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 juin 2015 et de la séance extraordinaire du 6 JUILLET 2015

**No: 161 - 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 8 JUIN 2015 et de la séance extraordinaire du 6 JUILLET 2015.



## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les procès-verbaux de la session régulière du 8 JUILLET 2015 et de la séance extraordinaire du 6 JUILLET 2015 tels que rédigés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **3.2 Dépôt résultat de la procédure d'enregistrement du règlement 381-2015**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le jeudi 18 juin 2015 pour le règlement 381-2015 : le règlement est réputé approuvé par les citoyens concernés.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92**

- Question d'une propriétaire sur le chemin du Rang St-Paul concernant la vitesse et la circulation des camions sur cette rue.
- Question d'une propriétaire sur la 52<sup>e</sup> rue sur le fossé qui s'inonde régulièrement lors de forte pluies. M. Morin répond qu'il ira voir ce fossé vers la fin du mois de juillet.

### **5. CORRESPONDANCE**

- 5.1.** Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois d'avril 2015.

### **6. RAPPORT DES COMITÉS AD HOC, S'IL Y A LIEU**

### **7. COMITÉ D'URBANISME**

#### **7.1. Dépôt du rapport mensuel**

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de juin 2015 spécifiant que 41 permis ont été émis pour une valeur de 277 900\$, dont une maison neuve, pour un cumulatif de 85 permis pour l'année 2015.



## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

### 7.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 18 juin 2015

Le procès-verbal du CCU de leur séance du 18 juin 2015 est déposé au conseil tel que rédigé.

### 7.3 Dérogation mineure 2015-04 - 115 Chemin du Lac Andy

**No: 162-2015**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 115 Chemin du Lac Andy a déposé une demande de dérogation mineure afin de rendre conforme la construction d'un garage projeté avec une façade de 21,33 mètres (70 pi.) et deux (2) portes de garage de 4,27 mètres (14 pi.) de hauteur, ce qui est non conforme à l'article 6.3.2 au paragraphe 1 du règlement de zonage 144-94 qui prescrit que la largeur d'un garage ne peut dépasser 9,75 mètres linéaires et que les portes ne peuvent excéder 3,65 mètres (12 pi.) de hauteur. Aucun empiètement n'est provoqué par ce bâtiment projeté et la profondeur est conforme ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été examinée par le Comité Consultatif d'urbanisme et que ce dernier recommande au conseil de valider cette demande ;

**Pour ces motifs et**

**Il est Proposé par : Carole Picard**

**Appuyé par : Gilles Arbour**

**ET résolu;**

**QUE** le Conseil municipal accepte la recommandation du CCU et autorise la demande de dérogation mineure no. 2015-04 afin de rendre conforme la construction du garage projeté avec une façade de 21,33 mètres et deux portes de garage de 4,27 mètres de hauteur au lieu d'une largeur de façade maximale de 9,75 mètres et des portes de garage d'une hauteur maximale de 3,65 mètres tels qu'exigés par l'article 6.3.2 du règlement de zonage 144-94 présentement en vigueur.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 7.4 Demande de dérogation mineure 2015-05 348, 6<sup>e</sup> rue Parc bleu

**No. 2015-163**



## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 348, 6<sup>e</sup> rue Parc Bleu a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser et rendre conforme l'empiètement de 0,79 mètre d'une remise à l'intérieur de la marge avant, ce qui est non conforme à l'article 6.3.2 au paragraphe 4 du règlement de zonage 144-94 qui prescrit que les garages privés ou les dépendances ne peuvent être implantés que dans les cours arrières et latérales, sans jamais empiéter dans la cours avant ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande a été examinée par le Comité et que ce dernier recommande au conseil de valider cette demande;

**A CES CAUSES,**

**Il est Proposé par : Gilles Arbour**

**Appuyé par : Réal Payette**

**ET résolu;**

**QUE** Le Conseil municipal accepte la recommandation du CCU et autorise la demande de dérogation mineure no. 2015-05 afin de rendre conforme l'empiètement de 0,79 mètre de la remise dans la marge avant alors que normalement l'empiètement dans la marge avant est proscrite par l'article 6.3.2 du règlement de zonage 144-94 présentement en vigueur.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **7.5 PIIA – Finition extérieure du 531, rue Principale**

**No: 2015-164**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 531, rue Principale prévoit changer le revêtement extérieur de sa résidence/commerce ainsi que l'enseigne sur la devanture de la résidence/commerce et qu'il a déposé un échantillon de couleur pour la finition extérieure et un croquis de l'enseigne pour se conformer au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU est favorable aux choix de couleurs et au modèle de l'enseigne proposés par le propriétaire et que cette enseigne et ces couleurs respectent les critères du PIIA et de l'affichage de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;



## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

**A CES CAUSES,**

**Il est Proposé par : Gilles Arbour**

**Appuyé par : Réal Payette**

**ET résolu;**

**QUE** Le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de Sainte-Marcelline-de-Kildare et autorise la demande du propriétaire du 531, rue Principale qui est conforme au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la rue Principale de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **7.6 PIIA – Finition extérieure du 630, rue Principale**

**No.: 2015-165**

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au 630, rue Principale prévoit changer le revêtement extérieur de sa résidence ainsi que les fenêtres et les contours des portes et fenêtres et qu'il a déposé un plan-image des couleurs pour la finition extérieure afin de se conformer au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU est favorable aux choix de couleurs proposés par le propriétaire et que ces couleurs respectent les critères du PIIA de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

**A CES CAUSES,**

**Il est Proposé par : Danielle Morin**

**Appuyé par : Marcel Thériault**

**ET résolu;**

**QUE** Le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de Sainte-Marcelline-de-Kildare et autorise la demande du propriétaire du 630, rue Principale qui est conforme au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la rue Principale de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## **8. TRÉSORERIE**

### **8.1 Dépôt des résultats de la vente pour taxes 2015**

Le directeur général dépose le résultat de la vente des propriétés pour taxes impayées du territoire de la municipalité effectué par la MRC de la Matawinie le 10 juin 2015 ;



**SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015**

**VENDUES LORS DE LA VENTE**

9404 79 8028 0 000 0000	3e Rue Faisan Bleu	DOMAINES FAISAN BLEU ENR.	473,24
9404 89 5596 0 000 0000	2e Rue Faisan Bleu	KAISER HANS	482,24
9405 52 9390 0 000 0000	3e Rue Faisan Bleu	KAISER HANS	471,46
9405 62 0781 0 000 0000	3e Rue Faisan Bleu	KAISER HANS	489,93
9405 70 1814 0 000 0000	3e Rue Faisan Bleu	KAISER HANS	438,96
9405 72 5082 0 000 0000	3e Rue Faisan Bleu	KAISER HANS	505,5
9405 72 3288 0 000 0000	3e Rue Faisan Bleu	KAISER HANS	505,5
9310 83 3532 0 000 0000	105 32e Rue Lac des Français	SAINT-GERMAIN MELANIE	1 872,47

**Non vendues adjudgées à la Municipalité**

9404 69 6451 0 000 0000	3e Rue Faisan Bleu	KAISER HANS	473,03
9406 33 0420 0 000 0000	210 route des Lacs	LOYER RICHARD	2 190,47
9405 30 0865 0 000 0000	3e Rue Faisan Bleu	OUELLET STEPHANE	135,51
9405 30 0075 0 000 0000	3e Rue Faisan Bleu	SEALY GASPAR	125,24

**8.2 OMH – Solde Contribution 2014**

**No : 166-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu les états financiers 2014 approuvés par la Société d’Habitation du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant final de notre contribution 2014 a été déterminé pour un montant de 216 \$;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Carolle Picard**

**Dûment appuyée par : Danielle Morin**

**Il est résolu:**

**DE VERSER** à L’OMH de Sainte-Marcelline le solde final de notre contribution 2014 au montant de \$ 216.00

**ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ**



**SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015**

**8.3. Marathon source de vie- demande d'appui financier 2015**

**No: 167 -2015**

**CONSIDÉRANT QUE** les organisateurs du Marathon Source de vie demandent un soutien financier pour la tenue de leur évènement le dimanche 2 août 2015 au profit de la fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** cet évènement se déroule sur notre territoire et que la municipalité désire appuyer financièrement ce marathon ;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** un don de \$200.00 en soutien à l'organisation du marathon "source de vie" 2015 et d'appliquer la dépense au poste g/l 02-701-91-970-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.4 Subvention annuelle Association pour la protection du Lac des Français**

**No: 168 -2015**

**CONSIDÉRANT QUE** l'A.P.E.L.F a déposé une demande d'aide financière pour ses activités 2015;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'ACCORDER** une subvention (prévue au budget) au montant de \$5,000.00 à l'A.P.E.L.F. et appliquer la dépense au g/l 02-470-00-970 (subventions environnement);

**QUE** cette subvention ne serve pas à l'embauche d'un biologiste, car Mme Mélanie Beauchesne responsable de l'environnement pour la municipalité, possède déjà les qualifications de biologiste;

**UN RAPPORT** détaillé des dépenses et activités devra être déposé à la municipalité à l'Automne 2015;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015**

**9. PRÉSENTATION DES COMPTES**

**9.1. Approbation des déboursés, salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de juin 2015.**

**No: 169 -2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et a effectué des comptes fournisseurs et des salaires du mois de juin 2015.

**Pour ce motif et**

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Marcel Thériault**

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	juin	\$ 169 796.89
Salaires	juin	\$ 20 784.24
Mensuels	juin	\$ 135 467.81
<b>TOTAL</b>		<b>\$ 326 048.94</b>

Représentés par chèques #C1500364 à #C1520078, & #P150021 à #P1500245.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussigné, Richard Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Richard Gagné, directeur général/secrétaire-trésorier

**10. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**

**10.1 Prolongation période de travail de l'employée estivale service travaux publics**

**No:170 -2015**

**CONSIDÉRANT** la demande du service des travaux publics de prolonger la période de travail de Lucie-Maude Grégoire, affectée l'entretien des terrains municipaux pour une période de 6 semaines supplémentaires à concurrence de 10h00 par semaine et ce jusqu'au 20 septembre 2015;





**SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015**

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** cette extension de la période de travail a concurrence de 10H 00 semaine et autoriser un transfert budgétaire du poste 02-320-00-521-00 (ent. & rep. Infrastructures)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11 LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Annulation d'une inscription au camp de jour 2015**

**No: 171 -2015**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande d'annulation d'inscription au camp de jour 2015 a été transmise à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que cette demande d'annulation est causée par la maladie d'un parent de l'enfant inscrit au camp de jour;

**CONSIDÉRANT** que dans les circonstances, la municipalité accepte la demande de remboursement de l'inscription de l'enfant au camp de jour;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Carolle Picard  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu :**

**D'ACCEPTER** la demande d'annulation au camp de jour et le remboursement de la facture CRF1500309 au montant de 350\$ moins le coût du chandail requis qui a déjà été défrayé par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11.2 Activité «Géronimo» à la Bibliothèque de Sainte-Marcelline**

**No : .172 -2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Bibliothèque de Ste-Marcelline inscrite au concours du Réseau Biblio a obtenu une subvention de 200\$ pour l'organisation d'une activité culturelle dans notre bibliothèque;



## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

**CONSIDÉRANT QUE** le choix de l'activité culturelle suggéré par la coordinatrice aux loisirs est « **Une rencontre assourissante avec Geronimo** »

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Shany Leblanc  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :**

**QUE** soit autorisé la dépense de 275\$ plus taxes pour la tenue de cette activité le samedi 28 novembre 2015 et d'appliquer la dépense au G/L 02-702-30-499-00

**QUE** soit autorisé un dépassement budgétaire au montant de la subvention de 200\$ au G/L 02-702-30-499-00

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **11.3 Demande d'approbation- dépense culture pour juillet 2015 Autorisation de dépenses- service de la culture**

**No: 173- 2015**

**CONSIDÉRANT** la demande du service de la Culture d'approuver les dépenses pour le mois de juillet en 2015 concernant les dépenses pour le Festival des Artisans, pour l'Impression de 3000 cartons (flyers) recto-verso couleur au montant de \$ 350 pour distribution;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de Shany Leblanc  
Dûment appuyée par : Carolle Picard  
Il est résolu :**

**D'APPROUVER** la demande du service de la Culture pour l'Impression de 3000 cartons (flyers) recto-verso couleur au montant de 350\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **12.1 Rapport annuel du service incendies pour 2014**

**No :. 2015-174**

**ATTENDU QUE** le rapport annuel couvrant la période comprise entre le 1 janvier 2014 et le 31 décembre 2014 a été acheminé par le directeur du service incendies ;



## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a pris connaissance du rapport d'activités annuelles du service incendies;

**A ces causes,  
Suivant la proposition de : Carolle Picard  
Dûment appuyée par : Shany Leblanc  
Il est résolu :**

**QUE** la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare adopte le rapport d'activités annuelles 2014 tel que préparé par le service d'incendies de Rawdon qui dessert la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **12.2 Contrat Contrôle Animalier 2015-2018**

**Renouvellement du contrat de service avec la firme l'Inspecteur Canin Inc. 2015-2018**

**No: 175- 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite reconduire le contrat de service pour le Contrôle Animalier avec la firme l'Inspecteur Canin Inc ;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi les services fournis on compte la vente des licences et l'application du règlement sur les animaux ;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu:**

**DE CONCLURE** avec l'Inspecteur Canin Inc, le contrat de convention de service pour 3 ans, du 1<sup>e</sup> août 2015 au 31 juillet 2018 annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

**QUE** par la présente résolution Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat avec l'Inspecteur Canin Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **13. TRAVAUX PUBLICS**

#### **13.1 Fauchage du bord des chemins 2015**

**No. 2015-176**



## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire effectuer le fauchage des bords de chemins publics sous sa juridiction;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**D'ACCORDER** le contrat au montant de \$1,400.00 plus taxes à Monsieur Fernand Pin pour le fauchage des bords des rues municipales, et d'appliquer cette dépense au g/l 02-320-00-521 (Entretien des infrastructures).

### **13.2 Travaux publics été 2015**

**No: 2015-177**

**CONSIDÉRANT** que le service des travaux publics a demandé l'autorisation d'effectuer des travaux d'entretien pour juillet et août 2015 selon une liste déposée au conseil municipal;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu**

**D'AUTORISER** le service des travaux publics à effectuer les travaux suivants pour la période estivale 2015;

- 9<sup>e</sup> rang Fossé
- Rue Morin; Ponceau + fossé
- 11<sup>e</sup> ; rang ponceau + fossé
- 11<sup>e</sup> rang : à l'endroit où le chemin a défoncé le printemps ;
- Estimé de 10 000\$ pour effectuer ces travaux.

**D'AUTORISER** un montant de 5000\$ pour l'entretien régulier de juillet 2015.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### **13.3 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2015**

**No : 178 -2015**



## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité prévoit faire des travaux d'amélioration de son réseau routier pour l'exercice financier 2015 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la cédule des travaux est la suivante :

Travaux sur les rues suivantes :

- 9<sup>e</sup> Rang (Ponceaux et fossés)
- 10<sup>e</sup> rang sud (Ponceaux et fossés)
- 11<sup>e</sup> rang (correction de chaussée)
- Route des lacs (protection des bordures)
- Rue Urbain (amélioration de chaussée)

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** le Directeur général à faire la demande au Député de Berthier Monsieur André Villeneuve pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal afin de se prévaloir du programme de subvention pour les chemins précités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### **14. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

#### **14.1 Résultat des soumissions- inspection des barrages 2015**

**No : 179 -2015**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le mandat d'inspection 2015 du barrage de l'Étang du village (classe « D ») et du barrage du lac Morin (classe « C »);

**ATTENDU QUE** 3 firmes furent invitées à soumissionner, celles-ci ont été ouvertes publiquement le 03 juillet 2015 dont les résultats sont les suivants;

1- BEAUDOIN HURENS	NON SOUMISSIONNÉ
2- RICARD GROUPE CONSEIL	2230 \$
3- LE GROUPE FORCES	6750 \$

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Carolle Picard  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu:**



## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

**D'OCTROYER** le mandat d'inspections des barrages pour 2015 a RICARD GROUPE CONSEIL pour un montant fixe de 2230\$ plus taxes applicables;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-470-00-521-01 (inspection annuelle barrages)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 14.2 Échantillonnage des plans d'eau et affluents 2015

**No : 180 -2015**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité effectue trois échantillonnages sur les lacs de la municipalité pour le suivi environnemental ;

**CONSIDÉRANT** qu'il serait avantageux qu'un 4e échantillonnage soit effectué sur certains affluents des lacs de la municipalité ;

**Pour ces motifs et**

**Suivant la proposition de : Shany Leblanc**

**Dûment appuyée par : Carolle Picard**

**Il est résolu:**

**D'AUTORISER** qu'un 4e échantillonnage soit effectué sur des affluents des lacs de la municipalité, en plus des 3 échantillonnages réguliers effectués afin d'obtenir un meilleur portrait de la qualité des eaux sur le territoire de la municipalité ;

**D'AUTORISER** un transfert budgétaire des postes 02-470-00-453-01 (services techniques) au montant de 500\$ et 02-470-00 690-00 (projet environnement) au montant de 1000 \$ au poste 02-470-00-453-00 (échantillonnage)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### 14.3 Embauche 3 étudiants- vérification cueillette de recyclage sur le territoire

**No : 181-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** : Le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur la récupération et la valorisation des matières résiduelles* :

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit optimiser le volume de recyclage recueilli sur son territoire afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec pour les prochaines années;



**SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015**

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Marcel Thériault  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** l'embauche de 3 étudiants pour 2 journées afin de faire la tournée de la cueillette des bacs de recyclage pour 2 cueillettes consécutives afin de vérifier la quantité et le nombre de bacs de recyclage bleus recueillis durant chaque tournée du camion de récupération et de noter les endroits où ne sont pas récupérés les bacs bleus ;

**D'AUTORISER** que les salaires et bénéfices marginaux de ces trois étudiants soient payés par le poste de grand livre 59-131-25 (Surplus affecté- environnement)

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**15. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

**15.1 Adoption du règlement 382-2015 travaux de réfection d'une partie du réseau routier municipal pour un montant de 2 000 000 \$**

**No :.182-2015**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la session extraordinaire tenue le 6 juillet 2015 avec demande de dispense de lecture;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le règlement intitulé " *Règlement numéro 382-2015 ayant pour objet de décréter la réalisation de travaux de réfection des chemins municipaux pour une dépense n'excédant pas 2 000 000\$ et prévoyant un emprunt remboursable pour un montant n'excédant pas 2 000 000\$ sur une période de 20 (vingt) ans pour en défrayer le coût.*

Comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015**

**16. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**

**16.1 Résultat des soumissions- vente tracteur à gazon New Holland 2002**

**No : 2015-183**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la vente du tracteur à gazon de la municipalité de marque NEW HOLLAND année 2002 dont la date limite du dépôt des offres était fixé au 10 juillet 2015;

**ATTENDU QUE** 4 personnes ont déposé une offre dans les délais prescrits dont les résultats sont les suivants;

1- Jonathan Payette	375\$
2- Magalie Gaudet	550\$
3- Erablière Grégoire	600\$
4- Rémi Grégoire	650\$

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Carolle Picard  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu:**

**D'AUTORISER LA VENTE** du tracteur à gazon marque NEW HOLLAND année 2002 au plus haut enchérisseur, soit Rémi Grégoire pour un montant de 650\$; il est convenu que cette vente est faite tel quel et assorti d'aucune garantie de que soit de la part de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16.2 SOUPER DES BÉNÉVOLES – 14 novembre 2015**

**No: 184-2015**

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut remercier ses bénévoles en leur offrant un souper accompagné(e)s de leurs conjoint(e)s.

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de :  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu: Shany Leblanc**





## SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015

**DE FIXER** la date du souper des bénévoles le 14 novembre 2015 et d'autoriser les dépenses reliées à la soirée offerte aux bénévoles et appliquer les dépenses au poste de grand livre 02-110-00-493-00.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **16.3 Travaux d'entretien chemin privé- Chemin du Bord- du- Lac Léon (côté Est)**

**No : 185-2015**

**CONSIDÉRANT** qu'une majorité des propriétaires possédant des résidences en front du Chemin du Bord-du-Lac-Léon partie Est (privée) ont fait la demande par écrit \* à la municipalité de faire l'entretien du chemin pour la période 2015 et que le montant de ces travaux soit imposé aux propriétaires concernés par une taxation spéciale ;

**CONSIDÉRANT** que l'estimé de ces travaux par un entrepreneur privé est de 2305\$;

**CONSIDÉRANT** que les propriétaires concernés se sont déclarés satisfaits de ce montant pour les travaux d'entretien demandés et acceptent qu'une répartition soit faite pour chaque propriétaire en front sur ce chemin privé dès 2015;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Carolle Picard  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** que des travaux d'entretien soient exécutés durant l'été 2015 sur la portion Est de la section privée du Chemin du Bord-du-Lac-Léon pour un montant de 2305\$ plus taxes par Excavation Urbain Morin & Fils. tel que déposé dans son offre du 02 juillet 2015, et que le montant de ces travaux soient imposé via une taxe spéciale sous forme de compensation égale aux propriétaires possédant une résidence en front de de chemin privé.

*\*Document en annexe aux présentes*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **16.4 VARIA**

Monsieur Morin fait remarquer que 2 points ont été omis dans l'ordre du jour ; il demande au conseil d'ajouter les 2 points suivants;



**SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015**

**16.5 Travaux d'excavation fossé 25<sup>e</sup> rue**

**No : 186-2015**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a accumulation d'eau lors de fortes pluies dans le fossé de la 25<sup>e</sup> rue près de l'intersection de la rue Des Cerfs;

**Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Marcel Thériault  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**QUE** la municipalité fasse exécuter des travaux d'excavation dans le fossé de la 25<sup>e</sup> rue près de l'intersection de la rue Des Cerfs afin d'assurer un écoulement des eaux sécuritaire et adéquat du fossé de rue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16.6 Réfection de ponceau et entrée - 25 rue Bourgeois**

**No : 187-2015**

**CONSIDÉRANT QUE** des dommages ont été occasionnés à l'entrée de la propriété sise au 25 rue Bourgeois depuis quelques années et qu'il y a déformation de l'entrée et du ponceau nécessaire au bon écoulement des eaux du fossé à cet endroit;

**Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :**

**QUE** des travaux de reprofilage du fossé soient effectués sur cette rue et des travaux de réfection soient effectués au ponceau de la propriété sise au 25 rue Bourgeois afin de corriger l'effritement et la déformation de l'entrée de cette propriété suite au reprofilage du fossé; le propriétaire fournira le nouveau ponceau à être installé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16.7 Période de questions (20 min. selon règlement No 131-92)**

M. Guy Garceau demande au conseil des éclaircissements sur le mode de tarification applicable au règlement 382-2015 sur le pavage des chemins municipaux. M. Le maire Gaétan Morin donne les explications détaillées sur le mode de taxation tel qu'approuvé par le conseil et qui sera soumis à la population lors de la journée d'enregistrement prévue pour le 22 juillet prochain.



**SESSION RÉGULIÈRE DU 13 JUILLET 2015**

**17. LEVÉE de l'assemblée**

**No: 186-2015**

**Suivant la proposition de : Danielle Morin**

**Dûment appuyée par : Réal Payette**

**Il est résolu :**

**QUE** la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 21 h 35.

---

M. Gaétan Morin  
Maire

---

Richard Gagné  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier